

Cahier des charges pour appel à candidatures pour la formation des professionnels des Hauts de France sur le diagnostic des enfants et adolescents avec un Trouble du Spectre de l'Autisme.

## Table des matières

1. Objet de l'appel à candidatures : .....	3
2. Textes de référence : .....	3
3. Contexte et enjeux : .....	3
4. Présentation des prestations attendues : .....	4
Lot 1 : les formations à l'ADOS-2.....	5
Lot 2 : les formations à l'ADI-R .....	7
5. Date de l'appel à candidature .....	8
6. Date limite de réponse à l'appel à candidatures et les modalités de réponse : .....	8
7. Date de sélection du ou des prestataires : .....	8
8. Le comité de sélection du ou des prestataires : .....	8
9. Informations générales : .....	9

## 1. Objet de l'appel à candidatures :

Le présent appel à candidatures est lancé par le Centre Ressources Autisme du Nord Pas De Calais afin de sélectionner un ou des organismes de formation aux outils d'évaluation à visée diagnostique pour le diagnostic des enfants et adolescents avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA). Les formations souhaitées sont :

- L'ADOS-2 (Autism Diagnostic Observation Schedule 2) ;
- L'ADI-R (Autism Diagnostic Interview-Revised).

## 2. Textes de référence :

- Code de l'action sociale et des familles
- Stratégie Nationale pour l'Autisme au sein des Troubles du Neurodéveloppement 2018-2022 ;
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS publiées en Février 2018 : « *Trouble du Spectre de l'Autisme : Signes d'alertes, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et adolescent* » ;
- Le Décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centres de ressources autisme ;
- Circulaire n°SG du 22 novembre 2018 relative à la mise en place des plateformes d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neurodéveloppement.

## 3. Contexte et enjeux :

Le diagnostic précoce des enfants et des adolescents présentant des écarts inhabituels de développement faisant suspecter à un trouble du spectre de l'autisme est une priorité de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement. Ce diagnostic doit permettre d'enclencher, au plus tôt, les prises en charges afin de modifier favorablement la trajectoire développementale des enfants.

Cet engagement politique majeur de la stratégie s'appuie des recommandations de bonnes pratiques professionnels déclinées par la Haute Autorité de Santé (HAS) en Février en 2018 relatives au « *Trouble du Spectre de l'Autisme : signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent* ». Ces recommandations précisent que le diagnostic de TSA est « *un diagnostic médical qui s'appuie sur une synthèse des informations apportées par les différents professionnels paramédicaux et psychologues ayant contribué à la démarche clinique approfondie visant l'examen de l'ensemble des dimensions de développement* »<sup>1</sup>. L'évaluation initiale du fonctionnement de l'enfant et de l'adolescent repose sur les observations directes et indirectes, ainsi que par la réalisation de batteries de tests standardisés appropriés. La HAS recommande l'utilisation de l'ADOS-2 et l'ADI-R afin d'identifier un TSA.

---

<sup>1</sup> HAS, Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, Page 31

Le Décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centres de ressources autisme décline les missions socles des Centres Ressources Autisme, parmi lesquelles figurent une mission de formation : « *De participer au développement des compétences des aidants familiaux et des professionnels œuvrant au diagnostic et à l'évaluation, aux soins, à l'accompagnement, à l'éducation et à la scolarisation des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme, en promouvant des actions de sensibilisation ou de formation* ».

Compte-tenu des enjeux liés au diagnostic précoce des enfants et adolescents, des recommandations de la Haute Autorité de Santé publiées en février 2018, des missions confiées par le décret n° 2017-815 du 5 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement qui fixe les missions des centre ressources autisme, le CRA du Nord du Pas de Calais, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France, souhaite développer des sessions de formations à l'ADOS-2, et l'ADI-R pour les professionnels du territoire

Le marché public proposé aboutira à la formation des professionnels de la seconde ligne<sup>2</sup> en charge des diagnostics simples. Le CRA Nord Pas de Calais souhaite notamment former des professionnels exerçant au sein des 15 Equipes Diagnostic Autisme de Proximité, et des professionnels conventionnés avec les 8 Plateformes de Coordination et d'Orientation :

- Les Equipes Diagnostic Autisme de Proximité (EDAP) sont des équipes pluridisciplinaires qui réalisent des bilans et des évaluations à visée diagnostique. Les EDAPS ont été déployées sur le territoire, par le CRA, afin de renforcer le maillage des acteurs de la seconde ligne.
- Les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) ont été déployées dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du Neurodéveloppement afin d'assurer la mise en place et le déroulement d'un parcours d'interventions précoces et le diagnostic des enfants repérés avec des écarts inhabituels de développement. Pour répondre à cet objectif les plateformes articulent sur un territoire donné les différentes structures de la seconde ligne avec lesquelles elles ont conventionnés tel que les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), les Centres Médico-psychologiques (CMP), et les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) ainsi qu'avec des libéraux.

#### 4. Présentation des prestations attendues :

Le cahier des charges présente deux lots :

- Lot 1 : les formations à l'ADOS-2 (Autism Diagnostic Observation Schedule 2)
- Lot 2 : les formations à l'ADI-R (Autism Diagnostic Interview-Revised)

<sup>2</sup> Les professionnels de la seconde ligne sont :

- les équipes de pédopsychiatrie (services de psychiatrie infanto-juvénile dont centres médico-psychologiques - CMP)
- les services de pédiatrie ;
- les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ;
- les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) ;
- réseaux de soins spécialisés sur le diagnostic et l'évaluation de l'autisme ou praticiens libéraux coordonnés entre eux par un médecin ;
- les plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO).

Ces équipes interviennent sur des diagnostics simples en amont du CRA.

Lot 1 : les formations à l'ADOS-2

<b>Public visé :</b>	Professionnels exerçant dans le cadre des EDAPs et des PCOs : -Médecins, -psychologues, - éducateurs spécialisés, - autres.
<b>Nombre de participants :</b>	54 professionnels, dont : - 30 professionnels exerçant dans le cadre d'une EDAP ; - 24 professionnels exerçant dans le cadre d'une PCO ;
<b>Nombre de sessions :</b>	5 sessions
<b>Lieu :</b>	4 sessions à Lille et 1 session à Amiens
<b>Durée envisagée et calendrier souhaitée :</b>	3 jours de formations pour chaque session Déploiement de la formation : une première session en décembre 2022, et quatre sessions sur les deux premiers trimestres 2023.
<b>Format :</b>	Présentiel
<b>Description :</b>	Formation théorique et pratique à l'ADOS-2
<b>Objectifs pédagogiques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les critères diagnostiques du Trouble du Spectre de l'Autisme ;</li> <li>- Maîtriser les évolutions nosologiques ;</li> <li>- Développer les techniques d'entretien structuré ;</li> <li>- Maîtriser l'ensemble des items qui composent l'ADOS-2 ;</li> <li>- Maîtriser les différents modules de l'ADOS-2 ;</li> <li>- Être capable d'utiliser l'ADOS-2 ;</li> <li>- Être capable de coter et d'interpréter l'ADOS-2.</li> </ul>
<b>Contenu de la formation :</b>	<p>Formation Théorique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notions sur le trouble du spectre de l'autisme ;</li> <li>- Présentation des recommandations de la HAS ;</li> <li>- Présentation de l'outil et de la mallette ;</li> <li>- Présentation des différents modules ;</li> <li>- Présentation des règles générales de cotation ;</li> <li>- Présentation et cotation des items pour chaque module avec des exemples vidéo ;</li> <li>- Présentation d'un corpus de comptes-rendus.</li> </ul> <p>Formation pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers de passation entre stagiaires ;</li> <li>- Présentation de situation clinique ;</li> <li>- Vidéo-projection de la passation de l'ADOS-2 ;</li> <li>- Cotation, analyse et interprétation des résultats de cas clinique ;</li> <li>- Utilisation de l'ADOS-2 dans le diagnostic différentiel du TSA.</li> </ul>
<b>Méthode et moyens pédagogiques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notions théoriques</li> <li>- Etudes de cas</li> <li>- Présentation de l'outil</li> <li>- Echanges avec les stagiaires</li> </ul>

	L'ensemble des éléments de la formation (Présentation type Power point, vidéos, schémas, images, etc) sera transmis aux participants au terme de la formation sous format électronique. Un corpus de compte- rendus écrits présenté lors de la formation sera également adressé aux apprenants.
<b>Modalités d'évaluation :</b>	<p>Les modalités d'évaluations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une évaluation des connaissances des apprenants est réalisée au début de la formation. Pour mesurer les résultats de la formation, une seconde évaluation est réalisée en fin de formation.</li> <li>- Un questionnaire de satisfaction et de mise en pratique de la formation est adressé aux apprenants à l'issue de la formation, ainsi que 6 mois après la formation.</li> </ul>

Lot 2 : les formations à l'ADI-R

<b>Public visé :</b>	Professionnels exerçant dans le cadre des EDAPs et des PCOs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecins,</li> <li>- Psychologues,</li> <li>- Éducateurs spécialisés,</li> <li>- Autres</li> </ul>
<b>Nombre de participants :</b>	39 professionnels, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 professionnels exerçant dans le cadre d'une EDAP ;</li> <li>- 24 professionnels exerçant dans le cadre d'une PCO ;</li> </ul>
<b>Nombre de sessions :</b>	4 sessions
<b>Lieu :</b>	3 sessions à Lille, et 1 session à Amiens
<b>Durée envisagée et calendrier souhaitée :</b>	2 jours de formations pour chaque session Déploiement de la formation : Une première session en décembre 2022, et trois sessions sur les deux premiers trimestres 2023.
<b>Format :</b>	Présentiel
<b>Description :</b>	Formation pratique et théorique à l'ADI-R
<b>Objectifs pédagogiques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les critères diagnostiques du Trouble du Spectre de l'autisme ;</li> <li>- Maîtriser les évolutions nosologiques ;</li> <li>- Développer les techniques d'entretien structuré avec les parents ;</li> <li>- Avoir connaissance de l'ensemble des items qui composent l'ADI-R ;</li> <li>- Savoir déterminer si les éléments cliniques rapportés lors de l'entretien permettent de coter les items de l'ADI-R ;</li> <li>- Être capable d'utiliser l'ADI-R ;</li> <li>- Être capable de coter et d'interpréter l'ADI-R.</li> </ul>
<b>Contenu de la formation :</b>	<p>Formation Théorique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notion sur le trouble du spectre de l'autisme ;</li> <li>- Présentation des recommandations de la HAS ;</li> <li>- Présentation de l'outil ;</li> <li>- Présentation des règles générales de cotation ;</li> <li>- Présentation d'exemples-vidéos ;</li> <li>- Présentation d'un corpus de comptes-rendus.</li> </ul> <p>Formation pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de situations cliniques ;</li> <li>- Vidéo-projections de cas cliniques ;</li> <li>- Cotation, analyse et interprétation des résultats de cas clinique ;</li> <li>- Ateliers de passation entre stagiaires.</li> </ul>
<b>Méthode et moyens pédagogiques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notions théoriques</li> <li>- Etudes de cas</li> <li>- Présentation de l'outil</li> <li>- Echanges avec les stagiaires</li> </ul>

	L'ensemble des éléments de la formation (Présentation type Power point, vidéos, schémas, images, etc) sera transmis aux participants au terme de la formation sous format électronique. Un corpus de comptes-rendus écrits présenté lors de la formation sera également adressé aux apprenants.
<b>Modalités d'évaluation :</b>	<p>Les modalités d'évaluations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une évaluation des connaissances des apprenants est réalisée au début de la formation. Pour mesurer les résultats de la formation, une seconde évaluation est réalisée en fin de formation.</li> <li>- Un questionnaire de satisfaction et de mise en pratique de la formation est adressé aux apprenants à l'issue de la formation, ainsi que 6 mois après la formation</li> </ul>

## 5. Date de l'appel à candidature

La date de l'appel à candidature est fixée **au 16 septembre 2022.**

## 6. Date limite de réponse à l'appel à candidatures et les modalités de réponse :

La date limite de l'appel à candidature est fixée **au 17 octobre 2022 minuit.**

Les réponses à cet appel à candidature sont à adresser par mail à l'adresse suivante :

[m.graumer@cra-npdc.fr](mailto:m.graumer@cra-npdc.fr)

## 7. Date de sélection du ou des prestataires :

La date limite de sélection du ou des prestataires est fixée au **07 Novembre 2022.**

## 8. Le comité de sélection du ou des prestataires :

Afin d'étudier les réponses à cet appel à candidatures, un comité de sélection sera installé au CRA Nord Pas de Calais.

Ce comité se composera de :

- La directrice du CRA ;
- La Coordinatrice Médicale du CRA ;
- La Chargée de Mission référente de la seconde ligne ;
- Un/une professionnel/le de l'équipe d'évaluation diagnostique du pôle enfant ;
- Un représentant du COS.

Les critères de sélections se feront :

- Sur la bonne conformité aux textes de référence du présent document partie 2 ;
- Sur le coût tarifaire proposé ;
- Sur la qualité technique de la réponse.

## 9. Informations générales :

Le ou les prestataires :

- Peut/peuvent formuler des propositions/ajustements dans les formations à mettre en place, au regard de leur expertise ;
- Peut/peuvent répondre à un seul lot.

Ce présent cahier des charges a été rédigé par Madame GRAUMER, Chargée de mission « référente de la seconde ligne » ([m.graumer@cra-npdc.fr](mailto:m.graumer@cra-npdc.fr))